

Bourse Direct

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FIDORG AUDIT
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
S.A.S. au capital de € 124 000
339 713 869 R.C.S. Caen

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Normandie

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Bourse Direct

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Bourse Direct,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bourse Direct relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation de la société EASDAQ N.V.

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation figurent à l'actif du bilan pour un montant de M€ 1,196. Ce poste correspond à la détention de 8,30 % du capital de la société EASDAQ N.V.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 1.5 et 6 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par la direction de Bourse Direct sur la base d'une évaluation multicritère, incluant une analyse des flux de trésorerie actualisés fondés sur les prévisions de la société.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres pour les besoins du test de dépréciation annuel requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique) et dans la définition des hypothèses d'actualisation.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation de la société EASDAQ N.V. constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier l'estimation de la valeur d'utilité des titres EASDAQ N.V., nos travaux ont consisté principalement à analyser la méthode d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés par la direction pour l'estimation de cette valeur d'utilité.</p> <p>Ainsi, notre approche d'audit a intégré les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités de la société EASDAQ N.V. approuvées par l'organe compétent de cette société ;▶ comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier l'atteinte des objectifs passés ;▶ analyser la cohérence des agrégats constituant le taux d'actualisation établi par la direction de Bourse Direct avec des données de marché ;▶ recalculer les analyses de sensibilité effectuées par la direction et présentées dans la note 6 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

- Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bourse Direct par votre assemblée générale du 12 février 2009 pour le cabinet FIDORG AUDIT et du 2 novembre 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet FIDORG AUDIT était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 20 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Christophe Chareton

Bernard Heller



BOURSE DIRECT

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 14 064 297,00 euros
Siège Social : 374 rue Saint Honoré 75 001 Paris
RCS 408 790 608 Paris

BOURSE DIRECT

BILAN ACTIF

(En euros)	Notes	31.12.2020	31.12.2019
ACTIF			
Caisse, banques centrales, C.C.P.	4	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	4	-	-
Créances sur les établissements de crédit	4	1 004 687 504	801 637 463
Opérations avec la clientèle	12	13 158 661	15 120 088
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable	5	115 042 226	145 757 401
Participations et autres titres détenus à long terme	6	1 195 847	1 195 847
Parts dans les entreprises liées		480 214	480 214
Immobilisations incorporelles	7	18 807 772	18 687 897
Immobilisations corporelles	8	1 928 411	1 828 977
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres	15.4	3 221 622	1 057 935
Comptes de négociation et de règlement	9	14 326 847	23 058 135
Autres actifs	10	12 964 316	21 212 456
Comptes de régularisation	11	1 712 659	1 331 974
TOTAL ACTIF		1 187 526 078	1 031 368 386

BILAN PASSIF

(En euros)	Notes	31.12.2020	31.12.2019
PASSIF			
Banques centrales, C.C.P.	4	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	4	101 213 127	130 674 637
Opérations avec la clientèle	12	948 290 116	774 655 083
Dettes représentées par un titre	5	5 391 190	6 790 261
Autres passifs	13	35 146 794	28 333 878
Comptes de régularisation	13	1 206 479	1 244 423
Comptes de négociation et de règlement	9	26 885 302	26 072 763
Provisions	14	1 708 272	928 239
Dettes subordonnées		-	-
CAPITAUX PROPRES	15	67 684 799	62 669 102
Capital souscrit		14 064 297	13 939 297
Primes d'émission		23 001 593	23 126 593
Réserves		1 399 032	1 399 032
Report à nouveau		23 114 776	22 821 834
Résultat de l'exercice		6 105 100	1 382 346
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 187 526 078	1 031 368 386

BOURSE DIRECT
COMPTE DE RESULTAT

<i>(En Euros)</i>	<i>Notes</i>	2020	2019
Intérêts et produits assimilés		3 993 178	4 710 542
Intérêts et charges assimilées		-73 789	-79 338
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions (produits)		39 954 220	26 000 730
Commissions (charges)		-6 081 148	-4 120 463
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		-160 226	2 522
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-5 859	168 309
Autres produits d'exploitation bancaire	17	1 095 576	1 149 756
Autres charges d'exploitation bancaire		-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	16	38 721 952	27 832 058
Charges générales d'exploitation	18	-27 336 973	-24 343 606
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 680 928	-1 449 956
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		9 704 052	2 038 496
Coût du risque	19	-39 840	5 507
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 664 212	2 044 003
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		9 664 212	2 044 003
Résultat exceptionnel	20	-26 176	-10 168
Impôts sur les bénéfices	21	-3 532 936	-651 489
RESULTAT NET		6 105 100	1 382 346
Résultat net par action		0,11	0,03
Résultat net dilué par action		0,11	0,03

BOURSE DIRECT

Tableau des flux de trésorerie

(En euros)	31.12.2020	31.12.2019
Résultat après impôts	6 105 100	1 382 346
+ Impôts payés		
+/- Amortissement net des immobilisations corporelles et incorporelles	1 680 928	1 449 956
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes aux provisions	780 033	69 949
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Pertes nettes / gains nets des activités d'investissement	-	-
+/- (Produits) / Moins value de cession	-	-
+/- Autres mouvements	-	-
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt ou non liés à l'activité	2 460 961	1 519 905
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-223 802 961	-177 055 081
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	175 596 460	170 072 125
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	38 856 413	-14 620 196
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs	15 735 351	19 684 525
= Diminution / (Augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	6 385 262	-1 918 627
<u>TOTAL DES FLUX NETS DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</u>	<u>14 951 323</u>	<u>983 624</u>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-125 000
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 900 237	-1 804 045
<u>TOTAL DES FLUX NETS DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT(B)</u>	<u>-1 900 237</u>	<u>-1 929 045</u>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 089 404	-1 098 526
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-2 163 688	711 931
<u>TOTAL DES FLUX NETS DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT(C)</u>	<u>-3 253 092</u>	<u>-386 595</u>
<u>Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</u>	<u>9 797 994</u>	<u>-1 332 016</u>
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u>	41 468 734	42 800 749
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u>	51 266 728	41 468 734
<u>VARIATION NETTE DE TRESORERIE</u>	<u>9 797 994</u>	<u>-1 332 016</u>

BOURSE DIRECT S.A.

ANNEXE POUR L'EXERCICE CLOS **LE 31 DECEMBRE 2020**

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France qui sont essentiellement ceux décrits ci-dessous. La société présente ses comptes dans le format requis pour les Entreprises d'Investissement (EI).

1.1 Obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement correspondant à l'objet économique de leur détention.

Chaque catégorie de portefeuille suit la règle d'évaluation suivante :

- titres de transaction : ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de six mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et des pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés dans le cadre de cession des titres, est porté au compte de résultat.
- titres de placement : ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement. Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les obligations et autres titres à revenu fixe sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées en compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés.
A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas de titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Le calcul tient compte le cas échéant des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.
- titres d'investissement : il s'agit de titres à revenu fixe que Bourse Direct a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels la société dispose de moyens lui permettant :
 - o soit de se protéger de façon permanente contre une dépréciation des titres due aux variations de taux d'intérêt au moyen d'une couverture par des instruments financiers à terme de taux d'intérêt;
 - o soit de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles globalement adossées et affectées au financement de ces titres.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

1.2 Effets publics et valeurs assimilées

Ce poste comprend les bons du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics émis en France, ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger, dès lors qu'ils sont éligibles aux interventions de la banque centrale du ou des pays où se trouve implanté l'établissement.

La valeur d'inventaire est déterminée par rapport au cours de ces bons, le jour de la clôture de l'exercice.

1.3 Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle comportent les créances vis-à-vis de sociétés liées ainsi que les créances de la clientèle. Ces créances sont enregistrées à leur valeur nominale après déduction des dépréciations économiquement nécessaires à la clôture de l'exercice.

La société applique les articles 2211-1 à 2231-5 et 2251 du Règlement ANC 2014-07 relatifs au traitement comptable du risque de crédit et distingue comptablement les encours sains des encours douteux ; lorsqu'un passage en perte est envisagé, du fait de la forte dégradation des perspectives de recouvrement, les encours douteux sont considérés comme compromis et identifiés en tant que tels.

1.4 Actions propres

Au 31 décembre 2020, Bourse Direct détient 2 177 000 de ses propres titres dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, soit 3,87 % de son capital social. Ces titres sont affectés à l'objectif d'annulation et ne font pas l'objet d'une dépréciation si la valeur boursière à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'acquisition. La société détient par ailleurs également des titres dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ces derniers sont classés en titres de transaction et sont valorisés selon la méthode du FIFO.

1.5 Participations et autres titres détenus à long terme

Il s'agit de titres ou de parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Les titres et parts sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés pour les ramener à leur valeur d'inventaire à la date de clôture. La valeur d'inventaire est déterminée par le biais d'une analyse multicritères : les principaux paramètres sont les perspectives de rentabilité et la quote-part de la société dans la situation nette.

1.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, valorisées à leur coût d'acquisition ou de production, sont amorties ou dépréciées selon les critères suivants :

- les amortissements des logiciels sont calculés selon la méthode linéaire sur 3 ans ;
- les marques ne sont pas amorties.

Le fonds commercial, dont la durée d'utilisation est non limitée conformément aux critères définis dans l'article 214-1 du règlement ANC n°2014-03, est enregistré au coût d'acquisition incluant les frais d'acquisition. Il fait l'objet d'une évaluation semestrielle de sa valeur d'utilité basée sur une méthode multicritères. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur ainsi calculée est inférieure à la valeur nette comptable du fonds commercial.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de développements technologiques et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 1 à 3 ans. Une durée d'amortissement supérieure peut être appliquée pour certains biens spécifiques sur la base d'une note technique. Les logiciels produits par la société sont immobilisés sur la base de leur prix de revient, déterminé à partir des temps passés et d'un coût horaire, et des factures reçues de prestataires externes, dès lors que le projet est identifié et fait l'objet d'un cahier des charges précis. L'amortissement de ces logiciels débute dès leur mise en service, et est effectué sur la durée d'utilisation prévue, n'excédant pas 3 ans.

1.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles brutes figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité, ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, et en accord avec la législation fiscale en vigueur. Une durée d'amortissement supérieure peut être appliquée pour certains biens spécifiques sur la base d'une note technique. Ces durées sont principalement les suivantes:

	Nombre d'années
Agencements, installations des constructions	3 à 10
Installations générales	5 à 10
Matériel de bureau et informatique	2 à 5
Mobilier	5 à 10

1.8 Autres actifs

Les autres actifs sont enregistrés à leur valeur nominale, après déduction des dépréciations et des amortissements économiquement nécessaires.

1.9 Comptes de négociation et de règlement

Ce poste recouvre les comptes de négociation et de règlement qui enregistrent, au coût historique, dès la date de transfert de propriété, l'ensemble des achats et des ventes d'instruments financiers pour compte propre ou pour compte de tiers, dont les opérations de livraison et de règlement ne sont pas encore dénouées. Sur le marché au comptant français, la date de transfert de propriété est la date de négociation.

Lorsque la date de transfert de propriété est postérieure à la date de négociation, les titres sont, dans l'intervalle, inscrits au hors bilan.

Les comptes de négociation et de règlement englobent également les opérations sur titres (coupons, souscription ...) échues et non encore dénouées (cas de certaines places étrangères).

1.10 Provisions

Les provisions pour risques et pour charges, conformément aux prescriptions des articles 322-2 à 322-3 et 323 du Règlement ANC n° 2014-03, sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

1.11 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière pour les salariés de la société sont évalués en application de la méthode préférentielle. Le calcul des engagements est fondé sur la méthode actuarielle. Selon cette méthode, le montant des engagements est déterminé en calculant le montant des prestations dues à la date de départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. Sont ensuite pris en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues dans le cadre de cette évaluation sont les suivantes :

Taux d'escompte :	0,40 %
Taux de mortalité :	TH/TF 2000-2002
Inflation :	2,00 %
Taux de rotation :	de 72 % à 0 % de 20 ans à 55 ans pour les cadres et de 50 % à 0 % de 20 ans à 55 ans pour les non cadres. 0% à partir de 56 ans.
Evolution future des salaires :	1,50 %
Charges patronales :	59,00 %
Age de départ à la retraite :	De 60 à 67 ans selon l'année de naissance et le statut.

Enfin, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation. Le montant de cet engagement ainsi calculé est enregistré au passif du bilan dans le poste des provisions pour charges.

1.12 Reconnaissance des revenus

Les revenus d'exploitation bancaire regroupés sous la rubrique "Commissions - Produits" sont essentiellement constitués par :

- les commissions et courtages,
- les revenus du SRD et du ROR,
- les droits de garde,
- les autres services offerts à la clientèle.

Ils sont reconnus sur la base du relevé des opérations de la période écoulée fourni par l'ensemble des intermédiaires négociateurs et teneurs de comptes.

Les frais de compensation, tenue de comptes et de négociation versés à l'intermédiaire qui exécute les ordres de clients sur le marché, ainsi que la rémunération des différents intermédiaires figurent en charges d'exploitation bancaire sous la rubrique "Commissions - Charges".

Les revenus connexes aux services d'investissement, correspondant aux activités suivantes qui se situent dans le prolongement des activités de Bourse Direct sont regroupés sous la rubrique « Autres produits d'exploitation bancaire » :

- les rémunérations de comptes clients,
- les produits d'activités annexes,
- les autres produits financiers.

Les revenus de trésorerie sont reconnus sur la base du taux d'intérêt applicable à la date d'arrêt, compte tenu du fait que les placements sont maintenus jusqu'à leur échéance.

Le chiffre d'affaires est la somme des produits de commissions, des revenus connexes, des revenus de trésorerie ainsi que des gains sur opérations de portefeuille de négociation liés à l'activité clients.

1.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'entreprise.

1.14 Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net revenant à la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle. Le résultat dilué par action correspond à la division entre, au numérateur, le résultat net de la société avant dilution corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des titres d'autocontrôle.

Des éléments dilutifs existent au 31 décembre 2020. Cf 15.3 et 15.4.

2. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Par rapport aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables.

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, les marchés ont connu une très forte volatilité et les particuliers ont montré un intérêt accru pour la bourse en ligne. Les activités de Bourse Direct ont bénéficié de cet environnement exceptionnel, tant en termes de volume d'ordres, que de recrutement de nouveaux clients.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4. CAISSE, CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les comptes de banque et de caisse s'analysent comme suit :

(En euros)	Créances		Dettes	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Caisse	-	-	-	-
Banques centrales, CCP	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Comptes ordinaires à vue	190 530 915	144 554 240	1 557 323	518 837
<i>Dont trésorerie propre</i>	<i>36 306 690</i>	<i>7 079 082</i>	-	-
Créances et dettes à terme	814 156 589	657 083 223	99 655 804	130 155 800
<i>Dont trésorerie propre</i>	<i>14 960 088</i>	<i>34 389 652</i>	-	-
TOTAL	1 004 687 504	801 637 463	101 213 127	130 674 637

Bourse Direct place les fonds déposés par sa clientèle principalement sur des comptes rémunérés, dans le cadre de ses obligations réglementaires sur le cantonnement des actifs de la clientèle des entreprises d'investissement.

La trésorerie de la société, qui s'élève au 31 décembre 2020 à 51 266 727,66 euros est présentée exclusivement sous cette rubrique.

Au 31 décembre 2020, le dépôt de garantie versé par Bourse Direct dans le cadre de l'activité sur les marchés dérivés de sa clientèle est présenté sous la rubrique « Créances sur des sociétés liées » dans les autres actifs (cf. note 10).

Les dettes à terme d'un montant de 101 213 127 euros sont liées au financement des positions différées (SRD et ROR) de la clientèle de la société.

Ces créances sont mobilisables à tout moment ; les dettes ont une échéance inférieure à un an.

5. ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE ET DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE

Au 31 décembre 2020, les postes « Actions et autres titres à revenu variable » et « Dettes représentées par un titre » se composent de la façon suivante :

(En euros)	Actif		Passif	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Actions et autres titres à revenu variable (Actif) / Dettes représentées par un titre (Passif)	115 042 226	145 757 401	5 391 190	6 790 261
TOTAL	115 042 226	145 757 401	5 391 190	6 790 261

Les titres de transaction sont détenus dans le cadre de l'activité à règlement différé des clients de Bourse Direct. Au 31 décembre 2020, ce poste présente de façon décompensée les opérations selon qu'elles sont acheteuses ou vendeuses.

6. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Au 31 décembre 2020, Bourse Direct détient un investissement total de 1 195 846,64 euros dans la société EASDAQ N.V., société non cotée établie en Belgique, soit une participation de 8,30 %.

Au 31 décembre 2020, cette participation a fait l'objet d'une évaluation multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés basée sur les prévisions de la société.

Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

Taux d'actualisation :	9,89 %
Taux de croissance à long terme :	2 %
Durée de l'actualisation :	5 ans
Taux de croissance de l'activité :	selon le budget entériné par la société.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôts.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation des deux premières hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

Sur la base de cette analyse, aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2020.

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en note 1.6, et des amortissements correspondants se présentent comme suit :

(En euros)	Valeur brute au 31.12.2019	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31.12.2020
Marques et brevets	16 769	-	-	16 769
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	17 314 845	3 334 502	-	20 649 347
Fonds commercial	13 571 810	-	-	13 571 810
Immobilisations incorporelles en cours	3 907 624	1 394 827	-3 467 327	1 835 124
TOTAL	34 811 048	4 729 329	-3 467 327	36 073 050

(En euros)	Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2019	Dotations	Reprises	Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2020
Marques et brevets	-	-	-	-
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	16 123 151	1 142 127	-	17 265 278
Fonds commercial	-	-	-	-
TOTAL	16 123 151	1 142 127	-	17 265 278

Valeurs Nettes Comptables (En euros)	Valeurs Nettes Comptables 31/12/2020	Valeurs Nettes Comptables 31/12/2019
Marques et brevets	16 769	16 769
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	3 384 069	1 191 694
Fonds commercial	13 571 810	13 571 810
Immobilisations en cours	1 835 124	3 907 624
TOTAL	18 807 772	18 687 897

Le poste « Fonds commercial » comprend les fonds de commerce acquis ou intégrés par Bourse Direct lors d'opérations de croissance externe. Cette clientèle est toujours exploitée par la société au travers de ses différentes marques.

Sur une base semestrielle, le fonds commercial fait l'objet d'une étude multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés ainsi que d'autres indicateurs d'activité tels que le nombre de comptes clients ou le niveau d'activité de la clientèle (volume d'ordres exécutés). Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

Taux d'actualisation :	10,69 %
Durée d'actualisation :	5 ans
Taux de croissance à long terme :	2 %
Taux de croissance de l'activité et du volume d'ordres exécutés:	entre 3 % et 5 % selon l'échéance.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôts.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation de la première et troisième hypothèse est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation de la quatrième hypothèse est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au taux de croissance du volume d'ordres ne nécessiterait pas de constater de dépréciation.

Sur la base de cette analyse, aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2020.

Les immobilisations en cours comprennent principalement des logiciels et développements informatiques en cours de réalisation par la société.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation des immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en note 1.7, et des amortissements correspondants se présentent comme suit :

(En euros)	Valeur brute au 31.12.2019	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31.12.2020
Agencements, installations	129 236	-	-	129 236
Matériel de bureau informatique	6 109 448	442 260	-	6 551 708
Mobilier	9 400	1 768	-	11 168
Immobilisations corporelles en cours	366 955	594 598	-400 391	561 162
TOTAL	6 615 039	1 038 626	-400 391	7 253 274

(En euros)	Amortissements cumulés au 31.12.2019	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés au 31.12.2020
Agencements, installations	118 292	2 189	-	120 481
Matériel de bureau informatique	4 660 050	535 698	-	5 195 748
Mobilier	7 721	913	-	8 634
TOTAL	4 786 063	538 800	-	5 324 863

Valeurs Nettes Comptables (En euros)	Valeurs Nettes Comptables 31.12.2020	Valeurs Nettes Comptables 31.12.2019
Agencements, installations	8 755	10 944
Matériel de bureau informatique	1 355 960	1 449 398
Mobilier	2 534	1 679
Immobilisations corporelles en cours	561 162	366 955
TOTAL	1 928 411	1 828 977

9. COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT

Ce poste se décompose de la façon suivante :

(En euros)	Actif		Passif	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Comptes de négociation et règlement	14 326 847	23 058 135	26 885 302	26 072 763
TOTAL	14 326 847	23 058 135	26 885 302	26 072 763

Les comptes de négociation et de règlement résultent des opérations sur titres menées par Bourse Direct dans le cadre de son activité de compensateur-négociateur et constituent principalement des comptes de suspens techniques vis-à-vis du marché.

10. AUTRES ACTIFS

Ils s'analysent comme suit :

(En euros)	31.12.2020	31.12.2019
Immobilisations financières	327 108	256 422
Personnel	14 881	21 958
Etat et organismes sociaux	4 029	304 970
Débiteurs divers	810	2 027
Créances sur des sociétés liées	12 617 488	20 627 079
TOTAL	12 964 316	21 212 456

A l'exception des immobilisations financières, principalement composées de dépôts et cautionnements constitués dans le cadre des activités de la société, les autres actifs sont tous à échéance de moins d'un an.

Au 31 décembre 2020, les créances sur des sociétés liées représentent le dépôt de garantie versé par Bourse Direct dans le cadre de l'activité sur les marchés dérivés de sa clientèle.

11. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

La nature des principales composantes de ces comptes de régularisation est précisée ci-dessous :

(En euros)	31.12.2020	31.12.2019
Charges constatées d'avance	1 197 774	916 069
<i>Maintenance informatique</i>	485 749	342 525
<i>Achat d'informations et de flux</i>	203 668	198 368
<i>Redevances – Licences</i>	381 066	305 382
<i>Divers</i>	127 291	69 795
Produits à recevoir	514 885	415 905
TOTAL	1 712 659	1 331 974

12. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Ce poste se décompose de la façon suivante :

(En euros)	31.12.2020	31.12.2019
Actifs		
Créances sur des sociétés liées	10 702 662	13 345 158
Créances clients	2 649 077	1 928 167
Dépréciation de créances douteuses	-193 078	-153 237
TOTAL	13 158 661	15 120 088
Passif		
Comptes courants vis-à-vis de sociétés liées	471 077	133 196
Clients de la société de bourse	126 843	114 279
Avoirs de la clientèle	947 692 196	774 407 608
TOTAL	948 290 116	774 655 083

Ces créances et ces dettes ont une échéance de moins d'un an exception faite de créances clients d'un montant total de 193 078 euros au 31 décembre 2020.

Ces créances clients à plus d'un an sont considérées comme douteuses et font l'objet d'une dépréciation à 100 % pour la part non couverte par les garanties obtenues par la société lorsqu'une espérance de recouvrement existe ; dans le cas contraire, ces créances sont passées en perte (cf. note 19).

13. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

Les autres passifs et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

(En euros)	31.12.2020	31.12.2019
Fournisseurs	2 877 548	2 215 163
Provision pour primes, congés payés et participation	2 364 482	964 059
Dettes sociales et fiscales	5 210 826	1 759 047
Dépôts de garantie clients	24 576 323	23 354 609
Créditeurs divers	117 615	41 000
Autres passifs	35 146 794	28 333 878
Charges à payer	1 157 084	1 229 600
Produits constatés d'avance	49 395	14 823
Comptes de régularisation	1 206 479	1 244 423
TOTAL autres passifs et comptes de régularisation	36 353 273	29 578 301

Les autres passifs sont tous à échéance de moins d'un an.

Les sommes présentées sous la rubrique « dépôts de garantie clients » correspondent aux sommes données en garantie par les clients dans le cadre de leur activité à règlement différé et sur les marchés dérivés.

14. PROVISIONS

Les mouvements de provisions se présentent comme suit :

(En euros)	Montant à l'ouverture de l'exercice 2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant au 31/12/2020
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions:					
- liées au personnel	-	-	-	-	-
- liées aux litiges clients et autres	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	500 000	-	-	500 000
Autres provisions	35 000	112 000	-	-	147 000
Sous total des provisions	35 000	612 000	-	-	647 000
Provision pour indemnité de départ à la retraite	893 239	168 033	-	-	1 061 272
Total	928 239	780 033	-	-	1 708 272

15. CAPITAUX PROPRES ET PLANS DONT LE PAIEMENT EST FONDE SUR DES ACTIONS

15.1 Variation des capitaux propres

A la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 56 257 188 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune contre 55 757 188 actions au 31 décembre 2019.

Au cours de l'exercice 2020, le capital social de la société a augmenté de 125 000 € suite à l'émission de 500 000 actions attribuées gratuitement (cf 15.3).

En Euros	31 Décembre 2019	Affectation résultat 2020	Dividende versé	Opérations sur le capital	Résultat de la période	31 Décembre 2020
Capital social	13 939 297	-		125 000	-	14 064 297
Prime d'émission	23 126 593	-		-125 000	-	23 001 593
Réserves	1 399 032	-		-	-	1 399 032
Report à nouveau	22 821 834	267 202	25 740	-	-	23 114 776
Résultat de la période	1 382 346	-267 202	-1 115 144	-	6 105 100	6 105 100
Total	62 669 102	-	-1 089 404	-	6 105 100	67 684 798

Affectation du résultat 2019

Conformément à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 14 mai 2020, le résultat 2019 a été affecté de la manière suivante :

Distribution de dividende	1 115 143,76
Report à nouveau	267 202,58

	1 382 346,34

Affectation du résultat 2020

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2021 d'affecter le résultat de la manière suivante :

Distribution de dividende	2 762 819,40
Report à nouveau	3 342 280,52

	6 105 099,92

Capital social

Au cours de l'exercice 2020 une augmentation de capital de 500 000 actions a été opérée en lien avec le plan d'attribution d'actions gratuites (cf 15.3).

15.2 Plan d'options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2020, il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur.

15.3 Plan d'attribution d'actions gratuites

Le 21 juillet 2017, 750 000 actions nouvelles ont été octroyées à des salariés de la Société. Ce plan d'actions gratuites a été mis en place par le Directoire conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale de la Société. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Nature du plan (en €)	Plan d'attribution 2017
Date de l'Assemblée générale	11 mai 2016
Date des premières attributions au titre du plan	21 juillet 2017
Nombre total d'actions gratuites attribuées	750 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	21 juillet 2017
Période d'attribution (attribution par tiers sur trois périodes)	21 juillet 2019 21 juillet 2020 21 juillet 2021
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	21 juillet 2027
Conditions d'attribution de présence dans la Société	oui

Conditions de performance de cours (au moins 10 séances de bourse consécutives dans les 12 mois précédant la date d'attribution)	2,20€
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 ^{er} janvier	750 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-
Nombre d'actions gratuites acquises au cours de l'exercice	500 000
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	250 000
Nombre de collaborateurs concernés	13

15.4 Actions propres

Au 31 décembre 2020, Bourse Direct détient 2 177 000 actions propres représentant 3,87 % du capital, affectées à l'objectif d'annulation ; aucune dépréciation n'est à constater.

Les variations enregistrées en 2020 sont les suivantes :

	Situation au 31/12/2019			Augmentations : Rachats			Diminutions: cessions / annulations			Situation au 31/12/2020		
	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur
Actions rachetées avec objectif d'annulation	1,07	988 000	1 057 934,56	1,82	1 189 000	2 163 687,76	-	-	-	1,48	2 177 000	3 221 622,32
Immobilisations financières	1,07	988 000	1 057 934,56	1,82	1 189 000	2 163 687,76	-	-	-	1,48	2 177 000	3 221 622,32
Compte de liquidité	1,05	15 000	15 810,81	1,65	11 456	18 887,47	1,31	26 456	34 698,28	-	-	-
Titres de transaction	1,05	15 000	15 810,81	1,65	11 456	18 887,47	1,31	26 456	34 698,28	-	-	-
TOTAL	1,07	1 003 000	1 073 745,37	1,82	1 200 456	2 182 575,23	1,31	26 456	34 698	1,48	2 177 000	3 221 622,32

16. PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'établit à 38 721 952 euros en 2020, à comparer à 27 832 058 euros en 2019, soit une hausse de 39,1 %. Les principales composantes du produit net bancaire sont les suivantes :

- des produits de commission qui s'établissent à 39 954 220 euros en 2020, contre 26 000 730 euros en 2019 ;
- des frais d'exécutions des transactions pour un montant de 6 081 148 euros en 2020, contre 4 120 463 euros en 2019 ;

pour un nombre total d'ordres exécutés de 6,6 millions contre 3,0 millions d'ordres en 2019.

Les autres revenus proviennent essentiellement de produits de trésorerie et de tenue de comptes. Les autres produits d'exploitation sont, quant à eux, présentés en note 16.

Le chiffre d'affaires s'élève à 44 473 205 euros en hausse de 41,8 % par rapport à 2019.

17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les autres produits d'exploitation bancaire se décomposent comme suit :

(En euros)	2020	2019
Produits réalisés avec les sociétés liées	366 615	223 528
Autres produits	728 961	926 228
TOTAL	1 095 576	1 149 756

Les autres produits sont principalement constitués de prestations informatiques et de ventes d'espace publicitaire.

18. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se composent comme suit :

(En euros)	2020	2019
Rémunération du personnel	6 646 237	5 975 936
Charges sociales	3 480 958	2 843 146
Impôts et taxes	1 445 096	1 108 175
Autres services techniques	9 816 224	8 926 891
Honoraires et frais annexes	1 144 368	1 281 524
Publicité, publications et relations publiques	991 564	1 512 022
Participation des salariés	813 277	-
Frais postaux et de télécommunication	327 067	319 254
Autres charges d'exploitation	2 672 182	2 376 658
TOTAL	27 336 973	24 343 606

Les principales charges générales d'exploitation de la société sont constituées de frais de personnel, pour un montant de 10 127 195 euros en 2020, contre 8 819 082 euros en 2019. Les charges sociales incluent un montant de 645 026 euros au titre des charges de retraite.

19. COUT DU RISQUE

Ce poste d'un montant de -39 840 euros en 2020, contre de 5 507 euros en 2019 est principalement constitué de dotations et de reprises de dépréciation de créances de clients.

20. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel d'un total de -26 176 € contre -10 168 € sur la même période en 2019.

21. IMPOT SUR LES BENEFICES

Bourse Direct constate au titre de l'exercice 2020 une charge d'impôt de 3 032 936 euros contre 651 489 euros en 2019. Aucune charge d'impôt relative au résultat exceptionnel n'est à constater.

La société a également constaté d'une dotation pour risque sur litige fiscal d'un montant de 500 000 € à la suite d'un contrôle fiscal conduisant à une proposition de rectification au titre de l'intégralité du CIR sur les 4 années contrôlées (exercices 2014 à 2017) d'un montant total de 1,6 million d'euros. La société conteste la position de l'administration fiscale sur la majorité des dossiers concernés.

22. AUTRES INFORMATIONS

22.1 Engagements hors-bilan

(En euros)	31.12.2020	31.12.2019
Engagements donnés		
Titres en conservation	-	-
Titres à livrer	115 976 178	150 226 139
Garantie à 1ère demande donnée	-	-
Autres engagements donnés	-	-
TOTAL	115 976 178	150 226 139
Engagements reçus		
Titres à recevoir	105 144 172	136 157 590
Découvert autorisé des banques	-	-
Caution reçue sur découvert autorisé	-	-
Caution reçue sur garantie à 1ère demande	-	-
Autres garanties reçues de la clientèle	47 295 760	46 808 375
Autres engagements reçus	-	-
TOTAL	152 439 932	182 965 965

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations d'achats et de ventes de titres pour le compte des clients de la société.

Les titres détenus en conservation pour le compte des clients représentent 3 718,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 et 2 901,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

22.2 Eléments de l'actif et du passif relatifs à des entreprises liées

Bourse Direct dispose d'une convention de cash-pooling avec VIEL & Cie avec un objectif d'optimisation de la gestion de la trésorerie.

22.3 Effectif

	2020	2019
Effectif à la clôture	111	105
· <i>Cadre</i>	90	86
· <i>Non cadre</i>	21	19
Effectif moyen	111	106

22.4 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire, se répartissent de la façon suivante :

(En euros)	2020
Conseil de surveillance	20 000
Directoire	306 812
TOTAL	326 812

Les membres du Conseil de surveillance indépendants perçoivent une enveloppe globale de jetons de présence d'un montant net de 20 000 euros.

Les autres membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce, aucune avance ni aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants de la société.

22.5 Risques potentiels

Bourse Direct opère dans le secteur financier et fait l'objet d'une surveillance par les autorités de régulation prudentielle et de marché. Ainsi, des contrôles, pouvant déboucher sur des procédures, sont régulièrement diligentés au sein de la société dans le cadre de cette surveillance.

22.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires versés en 2020 et 2019 par la société à ses commissaires aux comptes sont les suivants :

	<i>Ernst & Young Audit</i>				<i>Fidorg Audit</i>			
	<i>Montant (€ HT)</i>		<i>%</i>		<i>Montant (€ HT)</i>		<i>%</i>	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	82 750	82 750	56%	56%	65 500	65 500	44%	44%
Autres services	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	82 750	82 750	56%	56%	65 500	65 500	44%	44%
Autres prestations rendues par les réseaux								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	82 750	82 750	56%	56%	65 500	65 500	44%	44%

23 – CONSOLIDATION DE BOURSE DIRECT

Bourse Direct ne contrôle aucune filiale et n'établit par conséquent pas de comptes consolidés. La société est par ailleurs intégrée dans la consolidation des comptes de VIEL & Cie, dont le siège social est situé au 9, Place Vendôme - 75001 Paris, et dont la maison mère est Viel et Compagnie-Finance ; 23 Place Vendôme - 75001 PARIS.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En K€	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus Brute / Nette		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dépréciation des prêts et avances aux filiales	Provision pour risques filiales	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par les sociétés au cours de l'exercice
EASDAQ NV	152 907	-148 944	8,30%	1 196	1 196	-	-	-	-	4 506	-1 132	-